



**PAROLES  
PARTAGÉES**  
La parole est enjeu

# Concours radio Paroles Partagées

[www.paroles-partagees.org](http://www.paroles-partagees.org)

<http://audioblog.arteradio.com/ParolesPartagees>

« La parole  
ne se prend  
pas, elle  
s'apprend. »

« c'est la société  
de communication  
qui, paradoxalement,  
a disqualifié la parole. »

Jean-Pierre Chrétien,  
philosophe



La parole est trop souvent empêchée, obligée, détournée, usurpée ou confisquée. Individuelle, elle est instrumentalisée dans les univers sociaux comme professionnels. Collective, elle peine à se construire et à se faire entendre. Face à ce constat, cinq fédérations d'éducation populaire ont décidé de joindre leurs forces afin de chercher à promouvoir et soutenir une pratique publique de la parole.



Le concours radiophonique **Paroles Partagées** est organisé par un collectif de fédérations d'éducation populaire, dans le cadre du projet **Paroles Partagées**. L'objectif de **Paroles Partagées** est de favoriser le développement d'actions contribuant à l'émergence de la parole citoyenne dans un cadre collectif.



Le reportage ou la création radiophonique donnera la parole aux acteurs d'une action ou d'une expérience de « **paroles partagées** », en privilégiant lorsque c'est possible l'action « en train de se faire ».

Dans un quartier, un village, un hall d'immeuble, une école, une gare, une prison...  
Sur un marché, dans une administration, une maison de retraite...  
Avec des groupes de femmes, d'étrangers, d'exclus, de jeunes...

...Des femmes et des hommes se battent au quotidien pour redonner son sens au mot démocratie, en aidant les sans voix à prendre la parole, à prendre collectivement une place agissante dans la société.

Le **concours Paroles Partagées** veut donner une voix à ces actions et à ceux qui les vivent, qui les portent.

Il est ouvert à tous les habitants des territoires métropolitains, des outre-mer et des pays membres de l'organisation internationale de la francophonie.

À travers ce concours, les organisateurs souhaitent contribuer à la mise en valeur des radios associatives. Aussi, chaque candidature individuelle doit faire l'objet d'un parrainage par une radio non commerciale.

Les candidats ne peuvent concourir que pour une seule œuvre. Les radios associatives peuvent parrainer plusieurs candidatures individuelles. Peuvent concourir les documentaires, les reportages élaborés, les créations sonores. La durée de l'œuvre ne pourra excéder 20 minutes. Le concours est doté de 6000 € de prix, qui seront partagés entre les lauréats et les radios non commerciales « marraines ».

[www.paroles-partagees.org](http://www.paroles-partagees.org)  
[contact@paroles-partagees.org](mailto:contact@paroles-partagees.org)

date limite de participation : 4 avril 2011

